



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Dijon-Bourgogne

CR CONSEIL ACADEMIQUE DU 04/10/2022

LYCEE NIEPCE BALLEURE

à Chalon sur Saône

Membres du bureau Présents : Jérémy Barges, Sandrine Bernard, Rachid Boulghallat, René Chanlon, Rachid Dahmouni, Philippe Duchatel, Didier Godefroy, Valérie Josserand, Sandrine Legars-Perron, Cyril Milien, Stéphane Pelletier, Anne Rouzier, Noureddine Zakari.

Membres du bureau excusés : Néant

Membres du Conseil Présents : Ahmed Belkacem Hafued, Nassira Bettayeb, Valérie Gaste, Kaltoum Irfane-Kiram, Jésus Jorge, Antoine Joseph, Cédric Lacombe, Chantal Legros, Hugues Marceaux, Marion Mazon, Aurélie Mercey, Gaël Perron, Stéphanie Pillot, Catherine Prevot, Romain Thomas, Stéphanie Tramoy, Julie Ulrich.

(Voir annexe 1-1 et 1-2 pour émargement)

Philippe se propose pour effectuer le compte rendu final.(merci à Sandrine Bernard pour ses notes)

Distribution de clés USB et stylos 4 couleurs aux membres présents.

Ordre du jour :

■ **Approbation odj à l'unanimité des présents (28 votes).**

Tour de table (Ambiance dans les lycées, postes manquants etc.)

La réforme de la voie professionnelle et ses conséquences

La réforme des retraites

Les élections professionnelles de décembre 2022

Mobilisation du 18/10

Point syndicalisation

Point Trésorerie

Questions et infos diverses

■ Tour de table (Ambiance dans les lycées, postes manquants etc.)

LPO Niepce Balleure à Chalon sur Saône (Rachid B et Kaltoom) :

Manque Technicien d'usinage : collègue en burn out (2 personnes recrutées in extemis). La section risque d'être fermée. BTS CRSA classe à 6 élèves (risque de fermeture). Toutes les sections ont des apprentis. Emplois du temps pourris beaucoup de collègues ont cours de 8h00 à 18h00 avec de nombreux trous. Famille de métiers 6 mois en rotation pour déploiement en 1ère. Tous les collègues sont obligés de faire du chef d'oeuvre.

LPO Henry Moisand à Longchamp (Valérie J)

Très bon recrutement. Changement de proviseur positif. De plus en plus d'apprentis dans les classes. (5 apprentis sur 10 élèves en CAP, sinon 2 à 3 par classe).

LP Jeannette Guyot (ex Du Gast-Dumorey) à Chalon sur Saône : (Gaël, Marion, Stéphanie, Anne, Sandrine LG, Nassira, Valérie G, Hugues, Rachid D et Philippe)

Manquent plusieurs postes à la rentrée, manque plus qu'un prof de construction bâtiment, un AED assure des cours de français, Les sections n'étant pas pleines, des élèves arrivent au compte gouttes. Des redoublants indésirables sont repris (on nous dit que c'est la loi, on a pas le choix). Une collègue agressée (2 jours d'ITT, 10 jours d'arrêt) et petite sanction pour des élèves indésirables = 3 jours d'exclusion.

Segpa collège Pasteur à Saint Remy (Chantal).

Poste tous pourvus, Effectifs très élevés au collège et même à la Segpa suite à la fermeture du champ Habitat. Une Ulis, une ITEP se qui amplifie tous les dispositifs PAP, PAI donc augmente la charge de travail des collègues. Accueil des collégiens dans les ateliers pour découverte voie pro. Un collègue a mi-temps car ne supporte plus la charge de travail imposée. Peu d'AESH sur la Segpa, le collège a été rénové pas la Segpa où des entrées d'eau ont lieu lors de fortes pluies.

Philippe explique qu'il faut signaler les faits sur le registre RSST en passant par le PIA Dijon (il fait la démonstration en live et c'est facile).

LPO Clos Maire à Beaune (Romain et Sandrine B)

Manquent postes AESH, Vie scolaire voie pro débordée (multiplication des rapports d'incident). Pas de PSE (le collègue stagiaire n'est pas venu, donc un collègue Technicien d'usinage enseigne la PSE), une collègue TZR sur 3 établissements. Des problèmes de comportement dans toutes les classes. Toutes les classes de seconde font le plein

LP Alexandre Dumaine à Macon (Julie)

Les sections ne sont pas toutes remplies, problème d'organisation (Proviseur adjoint hors éducation nationale) surtout au niveau des emplois du temps remaniés après la Rentrée. Début d'année compliquée

Segpa Guillaume des Autels à Charolles (Jérémy)

Venue de la DASEN le jour de la pré-rentrée, qui a assuré que les segpa n'étaient pas en voie de disparition. ULIS créée, mais pas le matériel commandé. Opération devoir fait : ½ heure payée pour une heure faite. Problème d'AESH : il en manque 4 sur le PIAL local ; trop de notifications individuelles MDPH sur l'académie selon la DASEN : projet , demander à la maison du handicap de moins en accorder. Elève de segpa réussissent mieux qu'élèves de 3 PM au DNB, alors que rien ne les obligent à le passer. C'est très tendu avec la cheffe d'établissement. Lors des voyages scolaires : pas le même nombre d'HSE accordées. Quand Jérémy est venu le signaler, menace sur son emploi du temps de l'année prochaine. Problème : du handicap lourd en SEGPA et élève relevant de SEGPA en général. Enfant en souffrance : pas d'assistante sociale, infirmière...

IME Bel Air à Dijon (Antoine, Jésus)

Plus de direction pendant 2 mois (le chef de service a démissionné et la directrice 2 mois en arrêt), moins de jeunes car ils partent en lycée en Ulis sans les structures adaptées (Psy etc), il ne reste que les cas très lourds (Autiste etc.), les collègues ne peuvent plus travailler pour le privé avec les élèves (partenariat avec les collectivités locales. Leurre de l'inclusion généralisée. Existence de 4ème mobilisation dans les collèges privés, ils préparent en amont le recrutement futur.

LP Eugène Guillaume à Montbard (Catherine)

Très bon recrutement en seconde. Élève lourdement handicapé à surveiller en permanence en atelier électro (Autiste syndrome d'Asperger). FCIL en photo voltaïque (4 élèves), emploi du temps sur 5 jours pour quasi tous les collègues, Les élèves ne veulent pas aller en stage qu'on leur propose.

Lycée Mathias à Chalon (Cyril, René)

Poussée pour l'apprentissage de la part de la DDF qui arrive à persuader les collègues car 10%/h payée, pas de prof Arts appliqués, ni PSE (petit volume d'heure n'intéresse personnes. Les 3 classes de GA ont fait le plein. De plus en plus de PAI et PAP.

Un point est souligné sur les conditions de travail déplorables des enseignants de PSE (manque de profs), classes entières et toutes les classes d'un bahut.

LPO Julien Wittmer à Charolles (Stéphanie, Aurélie)

Plus d'assistance sociale, proviseur part le 15 octobre serait remplacé par le principal de Marcigny. Proviseur adjoint problèmes de communication, emplois du temps chargés avec plein de trous. Problème en PSE. problème de remplissage des classes. L'adjoint fait récupérer les heures de cours pour enfants malades, le proviseur adjoint ne connaît pas les textes, ni les dossiers personnels des collègues.

Le temps prévu consacré à ce point de l'ordre du jour étant largement dépassé, nous avons été obligé de faire accélérer pour les suivants, et nous en sommes désolés.

LP Prieur de la Côte d'Or à Auxonne : (Stéphane)

Recrutement PSE et Arts appliqués (refus de l'inspectrice arts pour que l'AESH fasse les heures en arts appliqués toujours pas pourvu). Quelques élèves en apprentissage plus en CAP qu'en BAC. Nouvelle adjointe venant du privé avec quelques difficultés.,

LP Jean Rostand à Nevers (Noredine)

Manque profs pour BTS économie sociale et Science médico social, Les collègues sont inquiets sur le devenir du Lycée, une plaque « CFA » vient d'être installée dans le lycée.

LPO René Cassin à Macon (Cédric)

Nouveau proviseur, Adjointe à l'écoute, volonté de l'ensemble du lycée de ne pas faire d'apprentissage

LPO Louis Davier à Joigny (Hafued)

Manque un poste en mécanique Auto.

Nous avons bouleversé l'ordre de passage dans l'ordre du jour en fonction des intervenants (départ anticipé pour certains).

■La réforme des retraites (Voir annexe 2)

Didier fait une petite intervention sur l'augmentation prévue au premier juillet, tout n'a pas été versé aux pensionnés, le gouvernement promet le versement pour octobre.

Mise en place du cadre général à l'été 2023, deux options, amendement dans la loi du financement de la sécurité sociale (abandonnée) ou création d'une nouvelle loi : (Travailler plus longtemps 65ans, décalage de 4 mois par an à partir de ceux nés en 1961 (décalé à 1963). Le système par répartition serait conservé, les carrières longues et la pénibilité de certains métiers seraient pris en compte mais on ne sait pas encore comment. Retraite à taux plein minimum 1100 euros, suppression des régimes spéciaux pour la RATP, menace de passer par le 49.3 pour validation du projet. Si les députés votent la motion de censure, Macron devrait dissoudre l'assemblée. Indexation des pensions de retraites sur l'inflation du coup de la vie et plus sur l'augmentation des salaires de la fonction publique.

PAUSE MERIDIENNE

Nous avons rajouté à l'ordre du jour le stage du 15 novembre

■Le stage du 15 novembre (Voir annexe 3-1 et 3-2)

La plupart des collègues n'ont pas reçu via OSTIC la proposition de stage sur le numérique. Julie fait un bref rappel du contenu du stage, Rachid projette la lettre à recopier manuellement (vous trouverez cette lettre en annexe, **attention mettre recteur à la place de rectrice**. Noredine doit renvoyer rapidement via Ostic à tous les PLP, Philippe enverra via mail à tous les adhérents.

Nous informons de leur participation au stage : Rachid Boulghallat, Valérie Josserand, Antoine Joseph, Jésus Jorge, Catherine Prévot, Cyril Milien, Didier Godefroy, Rachid Dahmouni, Sandrine Bernard, Philippe Duchatel, Jérémy Barges, René Chanlon et Kaltoum Irfane-Kiram.

■Point Trésorerie (Voir annexe 4)

Un point trésorerie fait par Jérémy : Résultat négatif de 2, 40 euros. Achat : ordinateur portable plus pochette sur cette année Zoom reconduit, achat de clés USB et Stylos pour 2400 euros. Légère augmentation pour les déplacements, très peu de frais d'affranchissement. On redémarre l'année avec un solde de 7 524,29 euros

■La réforme de la voie professionnelle et ses conséquences

Le document n'a n'y été projeté, ni été distribué, bien lire ce document

(Voir annexe 5-1, 5-2 et 5-3)

Débat sur le fonctionnement des classes qui comptent des apprentis : organisation, comptage /rectorat, nombre d'apprentis par classe. Jérémy Barges parle de l'intervention des missions locales dans les lycées-collèges : élèves qui partent faire des stages rémunérés 500 euros, cadeaux . Tout est fait pour débaucher nos jeunes. Les référentiels doivent coller aux demandes des industriels.

■Mobilisation du 18/10

Il faut être lisible le 18/10. Soutien du Snep, mais il faut concentrer nos forces dans la voie pro. Communiquer avec les parents- faire un tract à distribuer. Manifester dans des points stratégiques, faire des actions coups de poing. Manifester en tenue de travail ? S'attacher aux portes du lycée, lycée mort, Le Sgen-CFDT rejoint le mouvement pour le 18/10. Des inter syndicales sont programmées dans différents départements. Le 08/10 Rachid D et Sandrine B participent à l'intersyndicale du 21(peut être élargie à l'académie sur proposition de FO) en visio. Faire des inter Syndicales, et des HIS dans les lycées. Philippe et Sandrine B iront à Marey à Beaune le mardi 11/10 pour une HIS sur demande de Nathalie Marc. Ne pas hésiter si vous avez peur de vous lancer dans une HIS seul de demander de l'aide d'un membre du bureau.

■ Questions et infos diverses

Le Snes nous proposera peut-être d'être hébergés avec le Snep dans leur locaux (pour diminuer la facture, et présence au local) ? Leur secrétariat suite au départ en retraite est assuré par les militants. A voir quand tarif et présence au local..... affaire à suivre.

Le site SNUEP Dijon a été repris par Cyril Milien (à la place de Noredine Zakari) avec l'aide du national pour alimentation en documents, et le Facebook par Jérémie Barges (à la place de Anne Rouzier)

Philippe informe le Conseil, du changement de gestionnaire au rectorat pour certaines disciplines

(Voir annexe 7)

du Conseil à 16h20
pour le Snes - FSU Bourgogne
M. Philippe Duchatel
Maison des Syndicats
2 rue du Parc
71100 CHALON SUR SAÔNE

Fiche présence
Réunion du Conseil Académique
du 04/10/2022

Annexe 1-1

Membres du Bureau

	Présents / Absents	Excusés	ASA
Barges Jérémy	Signature		6'
Bernard Sandrine	Signature		0
Boulghallat Rachid	Signature		7h
Chanlon René	Signature		5h 0h.
Dahmouni Rachid	Signature		
Duchatel Philippe	Signature		0h.
Godefroy Didier	Signature		—
Josserand Valérie	Signature		5h
Legars-Perron Sandrine	Signature		4h
Milien Cyril	Signature		0h
Pelletier Stéphane	Signature		0h
Rouzier Anne	Signature		4h
Zakari Nouredine	Signature		4h

Membres du Snuép Dijon

	Présents / Absents	Excusés	ASA
Ahmed Belkacem Hafued	Signature		
Bettayeb Nassira	Signature		5h
Gaste Valérie	Signature		4h
Irfane-Kiram Kaltoum	Signature		7h.
Jorge Jésus	Signature		3h
Joseph Antoine	Signature		3h
Lacombe Cédric	Signature		6H30
Marceaux Hugues	Signature		2h.

Fiche présence
Réunion du Conseil Académique
du 04/10/2022

Membres du Snuep Dijon

Mazeron Marion

Mercey Aurélie

Perron Gaël

Pillot Stéphanie

Pimentel Sanchez Esther

Prevost Catherine

Thomas Romain

Tramoy Stéphanie

Ulrich Julie

LEGROS Chantal

Présents / Absents

Excusés

ASA

Mazeron Marion	3h		3h
Mercey Aurélie	5h		5h
Perron Gaël	4,5		4,5
Pillot Stéphanie	4 (départ 15^h)		4 (départ 15 ^h)
Pimentel Sanchez Esther		EXC	
Prevost Catherine	chérot		5h
Thomas Romain	5h		5h
Tramoy Stéphanie	5,5h		5,5h
Ulrich Julie	6h		6h
LEGROS Chantal	6h		6h

La réforme de retraite

Le ministre du Travail a réaffirmé le souhait du gouvernement de mettre en place une réforme des retraites à l'été 2023, donc, assez rapidement.

Au total, deux options semblent tenir la corde. D'abord, faire passer la réforme des retraites par amendement dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Deuxième option, la présentation d'un projet de loi spécifique et procéder à une grande concertation avec les syndicats et le patronat, jusqu'au mois de janvier 2023.

Le gouvernement entend toujours faire travailler plus longtemps les Français en raison de l'allongement de l'espérance de vie (64 ans voire 65 ans), et de l'entrée plus tardive sur le marché de l'emploi. Maintenant c'est acté, c'est 65 ans.

Quel est le projet de réforme des retraites d'Emmanuel Macron ? Résumé

Le président sortant prône un âge de départ à la retraite à 65 ans, il a expliqué que le projet pourrait être revu à 64 ans. "Dès la réforme passée durant le quinquennat, on va décaler l'âge légal de 4 mois chaque année. À partir de 2023, il y aura quatre mois de décalage, quatre mois l'année d'après, ce qui veut dire qu'on arrivera autour de 65 ans en 2032.

Voici les points principaux de la réforme des retraites envisagée par Emmanuel Macron :

- Le système par **répartition** est conservé
- Le **report progressif** de l'âge légal de départ à la retraite à **65 ans** avec ajout de 4 mois par an dès 2023 et jusqu'en 2032. Une personne née en 1961 pourrait partir à la retraite à l'âge de 62 et 4 mois en 2023 ou 2024 contre 62 ans tout court pour une personne née en 1961 et appelée à partir à la retraite en 2023. La génération née en 1969 partirait à 65 ans.
- "Les **carrières longues**" et la "réalité des métiers et des tâches" seraient prises en compte, une manière de reconnaître la pénibilité mais via des facteurs "individualisés".
- Retraite minimum à taux plein de **1 100 euros par mois**
- Suppression des **régime spéciaux** pour les nouveaux agents de la RATP
- Indexation des pensions de retraites sur l'**inflation**

Qui sera concerné par la réforme des retraites ?

Comme annoncé par Emmanuel Macron, si le projet de réforme des retraites venait à entrer en vigueur, l'âge légal de départ à la retraite serait progressivement décalé de quatre mois par an dès 2023. De facto, c'est la génération 1961 qui serait la première concernée par le dispositif.

Au contraire, une mesure devrait concerner l'ensemble des retraités actuels : la revalorisation de la pension de retraite minimum à 1 100 euros par mois. Attention, les discussions n'ont pas encore abouti, et aucune date d'entrée en vigueur de ces potentielles mesures n'a encore été dévoilée.

Annexe 3-1

**Journée de stage syndical
L'ÉCOLE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE**

Dijon, le 1^{er} octobre 2021

Cher.e.s collègues, cher.e.s adhérent.e.s,

Le SNUEP-FSU Dijon convie l'ensemble des PLP de l'académie de Dijon (syndiqué.e.s SNUEP ou non) à une journée de formation syndicale dont le thème sera « **L'école à l'heure du numérique, entre réalités de terrain, contraintes sanitaires et enjeux politiques** ».

Pour nous éclairer sur ces thématiques plusieurs personnalités viendront nous exposer leurs travaux afin d'alimenter le débat. Seront présents : **Michel Desmurget**, docteur en neurosciences, directeur de recherche à l'INSERM et travaillant sur la plasticité cérébrale au sein de l'Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod de Lyon (CNRS) auteur notamment de l'ouvrage à succès *La fabrique du crétin digital* ; **Amélie Hart-Hutasse** et **Christophe Cailleaux**, professeurs d'histoire-géographie, membres du SNES-FSU et contributeurs de l'ouvrage collaboratif *Critiques de l'école numérique*.

Leurs savoirs croisés et leurs différentes approches du terrain nous permettront d'enrichir nos points de vue et d'élargir nos perspectives dans ce monde du numérique qui s'impose désormais à nous.

Ce stage est labellisé par la FSU.

**« L'école à l'heure du numérique, entre réalités de terrain,
contraintes sanitaires et enjeux politiques »**

**Mardi 15 novembre 2022
Lycée Hippolyte Fontaine,
20 Boulevard Voltaire, 21000 DIJON
Salle Henri Martin**

9h30 - 17h

Pour participer à ce stage, veuillez déposer votre demande de congé syndical (voir modèle au dos) auprès de votre administration au plus tard le vendredi 14 octobre 2022.

Nous vous rappelons que la formation syndicale est un droit et qu'elle ne peut vous être refusée.

Veuillez nous envoyer le plus tôt possible (avant le 14 octobre), par retour de courriel pour les syndiqués ou par coupon-réponse figurant ci-dessous, votre réponse de participation à cette journée.

Adresse : SNUEP-Dijon, Maison des syndicats, 2 rue du parc, 71100 Chalon-sur-Saône.

✂

Stage : L'ÉCOLE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

NOM - Prénom : Courriel * :

Établissement : Adhérent(e) au SNUEP-FSU : Oui / Non

Participera au repas au lycée (tarif régional) : Oui / Non

Seuls les adhérent(e)s du SNUEP-FSU seront remboursés partiellement de leurs frais de transport.

*L'adresse mail ne sera pas utilisée pour une liste de diffusion mais peut nous permettre de vous joindre si l'organisation de cette journée venait à changer.

Mme - Mr *NOM Prénom*

Professeur.e de *matière*

Lycée *Nom de l'établissement d'exercice*

Annexe 3-2

À Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon
Sous couvert de *Nom du chef d'établissement*
Proviseur du Lycée *Nom de l'établissement*
Adresse de l'établissement

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé mardi 15 novembre 2022 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au lycée Hippolyte Fontaine de Dijon, salle Henri Martin.

Il est organisé par la section académique du SNUEP-FSU et labellisé par le Centre national de Formation syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état).

À ...

Le ... 2022

Signature

Cette lettre doit être manuscrite et remise à votre chef d'établissement un mois minimum avant le stage soit avant le 14 octobre 2022.

RECAPITULATIF TRESORERIE 2021 / 2022

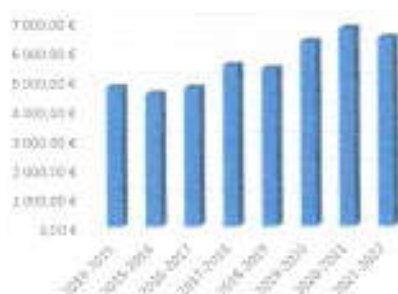
Solde du compte Crédit Mutuel au 31/08/21 : 7524,19 €
au 31/08/22 : 7524,29 €

TOTAL RECETTES	
2014-2015	4 723,50 €
2015-2016	4 490,80 €
2016-2017	4 689,20 €
2017-2018	5 465,52 €
2018-2019	5 353,90 €
2019-2020	6 268,55 €
2020-2021	6 714,50 €
2021-2022	6 395,37 €

TOTAL DEPENSES	
2014-2015	3 857,32 €
2015-2016	3 906,60 €
2016-2017	4 971,74 €
2017-2018	4 638,59 €
2018-2019	6 699,27 €
2019-2020	3 856,22 €
2020-2021	4 633,39 €
2021-2022	6 397,77 €

RESULTAT TRESORERIE	
2014-2015	866,18 €
2015-2016	584,20 €
2016-2017	-282,54 €
2017-2018	826,93 €
2018-2019	-1 345,37 €
2019-2020	2 412,33 €
2020-2021	2 081,11 €
2020-2021	-2,40 €

TOTAL RECETTES



TOTAL DEPENSES



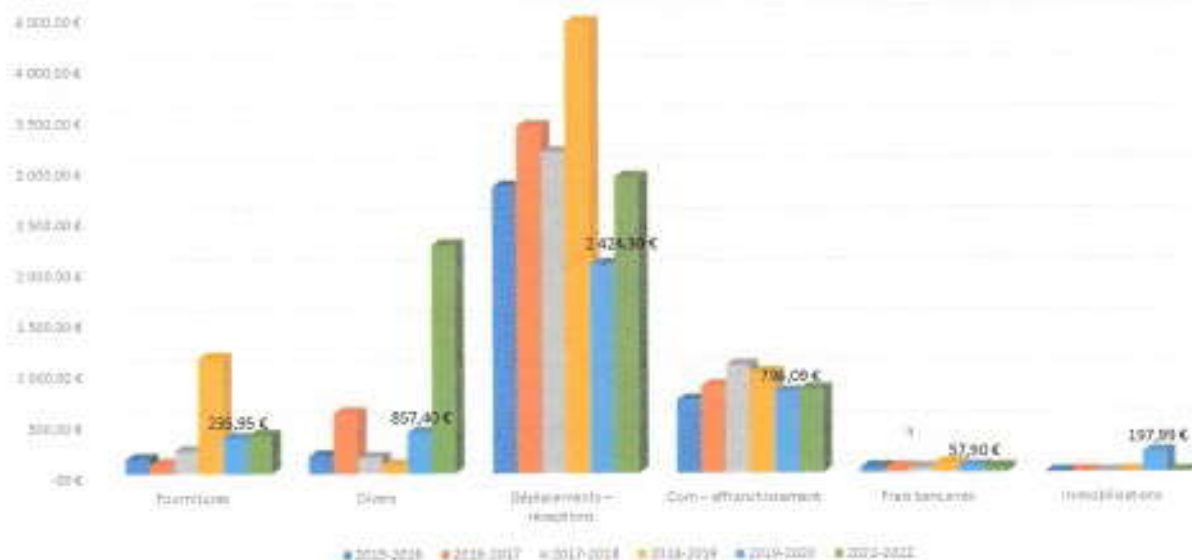
RESULTAT TRESORERIE



COMPARAISON DES DEPENSES PAR RUBRIQUES

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
Fournitures	403,38 €	142,65 €	87,34 €	220,79 €	1 128,16 €	347,72 €	235,95 €	374,04 €	6,8%
Divers	233,60 €	175,00 €	585,81 €	159,41 €	79,47 €	402,39 €	857,40 €	2 246,40 €	35,1%
Déplacements – réceptiv	2 194,37 €	2 820,82 €	3 406,59 €	3 156,13 €	4 426,72 €	2 054,13 €	2 424,30 €	2 911,70 €	45,5%
Com – affranchissement	778,22 €	719,58 €	848,80 €	1 059,06 €	981,12 €	796,09 €	1 074,24 €	821,77 €	12,8%
Frais bancaires	48,55 €	48,55 €	43,20 €	43,20 €	83,80 €	57,90 €	41,50 €	43,86 €	0,7%
Immobilisations	199,00 €	-	-	-	-	197,99 €	-00 €	-00 €	6,1%
TOTAL DEPENSES	3 857,32 €	3 906,60 €	4 971,74 €	4 638,59 €	6 699,27 €	3 856,22 €	4 633,39 €	6 397,77 €	

Dépenses par rubriques



Réforme de la voie Pro Dangers et enjeux pour les PLP, les jeunes, l'école et la société.

ACTE 1 :

Annnonce de la nomination d'un ministre délégué à la formation et à la formation professionnelle

Pour la 1ère fois depuis 1920 l'enseignement professionnel ne fait plus partie du ministère de l'éducation nationale plein et entier.

Objectifs distincts

Patronat et ministère du travail : la formation Pro des jeunes doit répondre aux besoins économiques immédiats et locaux; son financement est assuré par les pouvoirs publics.

Education nationale : Offrir une formation professionnelle globale, équilibrée et émancipatrice qui, en lien avec les besoins économiques du pays, permette à tous les jeunes une élévation de leur niveau de qualification.

2022 : le choix de placer les lycées professionnels sous la double tutelle EN/Travail relève d'un accord entre le gouvernement et le patronat de s'aligner sur les exigences de ce dernier.

ACTE 2 :

Réformer les LP sur le modèle de l'apprentissage

Le seul argument développé par le gouvernement pour promouvoir l'apprentissage à tout crin concerne l'insertion professionnelle. Ce qu'il ne dit pas :

L'apprentissage trie les jeunes à l'entrée. les jeunes aux résultats les moins fragiles et au comportement le plus adapté sont donc recrutés.

Le taux de rupture de contrats est énorme : seuls 60% des entrants en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement en termes d'employabilité.

L'apprentissage choisit ses filières : avec un taux d'insertion correcte à la base. Très peu de baccalauréats AGORA.

Avec cette sévère sélection : **les chiffres d'insertion sont effectivement meilleurs** mais 2 ou 3 ans après l'obtention du diplôme ces chiffres tendent à se rapprocher.

Le diplôme constitue toujours un rempart contre les risques du chômage et plus on est diplômé plus on est dans l'emploi.

Les aides publiques : le plan 1 jeune 1 solution a déjà bénéficié de **11 milliards d'euros** versés aux entreprises sans contrepartie. **Les lycées professionnels publics sont dotés de 4,6 milliards d'euros.**

Taux d'embauche après la formation par apprentissage : depuis les plans de relance ce taux a perdu 5 points (de 21% il est passé à 16%). Les aides publiques sont une Aubaine financière et non un dispositif pour une insertion durable dans l'emploi.

ACTE 3 : 4 éléments socles de cette réforme

1-1 Augmentation de 50% des PFMP: conséquences sur les élèves.

Augmenter de 50% le nombre de semaines de stage c'est diminuer d'autant le temps de présence des élèves en classe dans les LP. Moins d'heures de cours c'est : compromettre leur réussite aux examens, compromettre leur chance de poursuivre et réussir leurs études supérieures, diminuer fortement l'apport citoyen et émancipateur de leur formation et enfin réduire l'amplitude de leurs compétences professionnelles (en stage les élèves travaillent sur des tâches subalternes et répétitives alors qu'en atelier dans les LP ils apprennent les savoirs professionnels dans leur globalité).

1-2 Augmentation de 50% des PFMP: conséquences sur les personnels

Moins d'heures en établissement : moins de besoin en personnels, risque de suppressions massives de postes. Risque à terme d'une transformation profonde de notre métier et notre statut.

2- Calibrer les cartes de formations sur les besoins économiques locaux des entreprises de proximité

Chaque LP devra créer des partenariats avec les entreprises de son bassin géographique et les filières tertiaires seront les premières cibles des fermetures annoncées.

Objectifs : Ouvrir des filières qui conduisent vers des secteurs qui ne recrutent plus du fait des conditions salariales et de travail déplorables (Nettoyage, bâtiment, aide à domicile, hôtellerie restauration....). Une instrumentalisation de l'orientation et des parcours scolaires des jeunes de milieux populaires conduira à une assignation à résidence sociale et géographique.

Conséquences pour les élèves : ils ne choisiront plus leur filière professionnelle mais seront assignés à entrer dans celles uniquement proposées localement.

Conséquences pour les personnels : un vaste plan de reconversion

Pour le SNUEP-FSU :

Revoir la carte des formations au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir.

Créer des filières qui répondent aux enjeux climatiques, de la dépendance et à la nécessaire ré-industrialisation du pays.

Créer des filières partout sur le territoire pour que chaque jeune quel que soit son lieu de vie et de scolarité ait le choix.

3- Volume horaire décidé localement.

Chaque LP devra lui même ventiler aux disciplines ses volumes horaires en fonction de la typologie des élèves et des filières. C'est l'explosion du cadre national des grilles horaires et des formations. Les élèves n'auront plus accès au même nombre d'heures pour passer un même diplôme. C'est une entrave à un pilier de l'école de la république : l'égalité entre élèves.

Des suppressions massives de postes sont à prévoir, on risque d'assister à un vaste plan social dans les LP

Annexe 5-3

L'enseignement disciplinaire serait sauvegardé pour les disciplines fondamentales ? Quelles seront les disciplines fondamentales ? L'EPS et les arts appliqués que nos élèves ne pratiquent quasiment uniquement que dans les LP seront-elles préservées ? L'Eco-droit dont les contenus ont été déjà expurgés sera-t-elle considérée comme fondamentale ?

Quel impact sur les équipes et les collectifs de travail s'il faut se battre au quotidien les uns et les unes contre les autres pour conserver des heures : Cela participe à la réussite des élèves ?

ACTE 4 :

1/2 journée découverte métier au collège.

Rabat les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles aux seuls besoins économiques du territoire.

Orientation adéquationniste et réduite à la seule dimension professionnelle. Concept rétrograde, Occulte les questions du développement de l'adolescence, occulte les biais sociaux et de genre. Ce dispositif participe activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation ainsi qu'au contournement des PsyEN, dispositif inopérant mais dangereux pour les élèves et les personnels.

CONCLUSION

La voie professionnelle forme des jeunes à des métiers

Projet du gouvernement : la transformer en voie pour former à l'employabilité, une formation initiale dictée par le local, fin du diplôme.

PLP : un autre métier, enseignement général = classes/groupes pas en même temps ; Enseignement professionnel : suivi en stage, tutorat.

Annualisation ? Formateur/formatrice ? Reconversions ?

Pour le SNUEP-FSU :

La voie professionnelle scolaire doit être renforcée.

Redonner du temps d'enseignement aux jeunes :

- Abroger la TVP (2018) et récupérer des heures disciplinaires avec des grilles hebdomadaires.

- Augmenter les parcours : CAP 3 ans et BAC PRO 4 ans sans allonger le temps de PFMP.

- Revoir la carte des formations au prisme de ce que le pays a besoin pour faire face aux enjeux de demain.

- Ouvrir des places en STS et IUT

- Organiser un plan massif de pré-recrutement de personnels

- Revaloriser les salaires des PLP